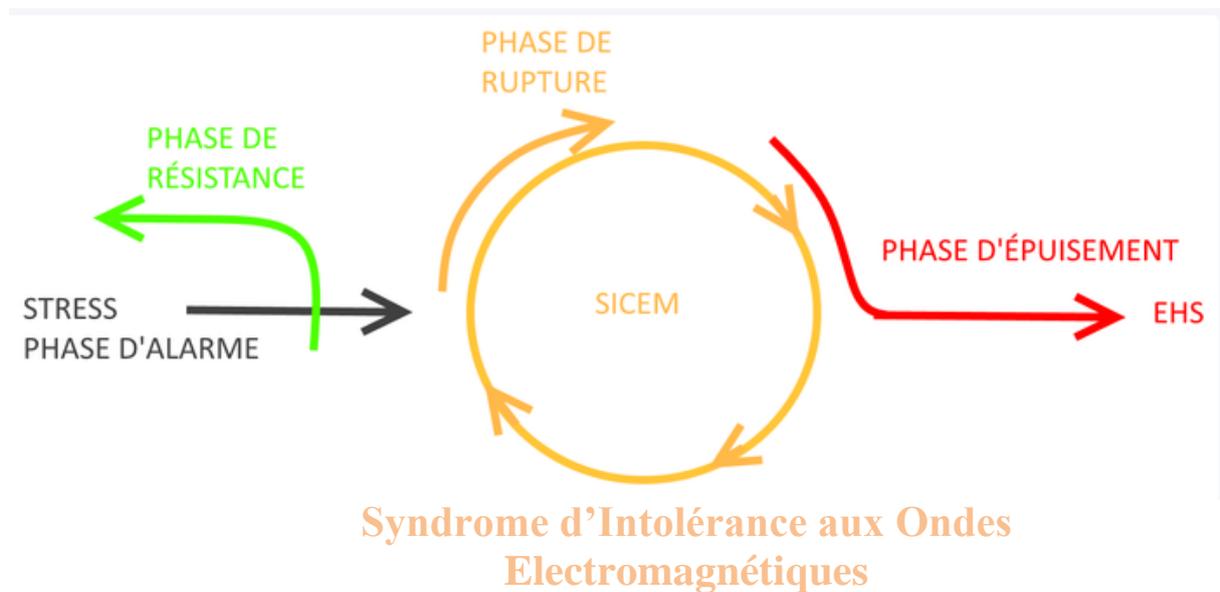


# EFFET DES ONDES SUR LE VIVANT CELA NOUS CONCERNE TOUS



Du 27/6 au 7/7/2022.

## AU SOMMAIRE

- 1) 27/06/2022 : À Mazeyrat d'Allier (Haute-Loire), où la justice a demandé l'arrêt d'une antenne 4G, les éleveurs s'impatientent.....1
- 2) 07/07/2022 : Canada : 9 téléphones mobiles sur 10 dépassent les limites réglementaires en condition réelle .....6
  - Le Canada traîne la patte pour protéger la santé des utilisateurs .....8
  - La mesure du DAS tronc en contact avec la peau est recommandée .....8
  - Quand les fabricants et les autorités doivent revoir leurs normes... .....9

### 1) 27/06/2022 : À Mazeyrat d'Allier (Haute-Loire), où la justice a demandé l'arrêt d'une antenne 4G, les éleveurs s'impatientent

Publié le 27/06/2022 à 08h30



Depuis juillet 2021 et la mise en service de l'antenne 4G, à 250 mètres de son exploitation, la famille Salgues (ici Frédéric, l'un des associés du Gaec) constate des comportements inquiétants chez ses vaches. 24/06/2022  
Photo R Brunel © Richard BRUNEL

En France, de plus en plus d'agriculteurs estiment que leurs bêtes seraient victimes des courants parasites causés par des lignes à haute tension, des antennes relais et des éoliennes. Pour la première fois, fin mai, la justice a ordonné à l'opérateur Orange de suspendre le fonctionnement d'une antenne près d'une exploitation de Haute-Loire.

En traversant Mazeyrat-d'-Allier, commune de 1.400 habitants perchée à 620 mètres d'altitude entre Brioude et Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), la tête levée vers les collines, on cherche, on scrute, on s'impatiente. Puis, soudain, à la sortie du village, sur les hauteurs, dominant des champs traversés de tracteurs, on trouve. Le pylône. L'antenne qui rendrait malade les bêtes.

À 250 mètres de là, dans la cour de son exploitation agricole, Frédéric Salgues patiente sous un soleil de plomb en regardant son téléphone portable. Depuis trois semaines, sa mine contrariée passe dans tous les médias. Le 23 mai dernier, [le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a demandé à l'État et Orange de suspendre dans les trois mois le fonctionnement de l'antenne relais qui jouxte son bâtiment](#). Pendant deux mois. Le temps d'évaluer le comportement du cheptel. La première fois en France qu'une juridiction prend une telle décision. Motif : les 200 vaches et veaux ne s'alimentent plus correctement. En dix mois, quarante-cinq bêtes sont mortes.

### **Bataille judiciaire**

Orange - qui conteste l'ordonnance du tribunal - a formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État. « La mise en œuvre de la décision mettrait en péril l'accès au réseau mobile pour les personnes de la zone de Mazeyrat d'Allier, et aurait pour conséquence pour les opérateurs de contrevenir à leurs obligations de couverture mobile et de sécurité de personnes et des biens définies par les Autorités », justifie l'opérateur.

En près d'un an de combat judiciaire, Frédéric Salgues a perdu quelques grammes au pèse-nerfs et des tonnes d'illusions. « C'est à péter un câble. Avant que cette antenne soit là, tout allait bien. Mais là, ma production de lait s'est effondrée. »



Les vaches sont à 13 litres de lait par jour au lieu de 25.  
Frédéric Salgues (Eleveur au Gaec du Coupet)

À quelques centaines de mètres de là, dans son bureau voisin de l'école communale, Philippe Molherat, le maire de Mazyrat d'Allier, soupire. « C'est vrai, c'était une ferme qui au niveau de la quantité et de la qualité de lait figurait parmi les meilleures de Haute-Loire ».

Jamais l'élu ne pensait en arriver là quand, pour lutter contre les zones blanches, l'État choisit en 2019 d'implanter une antenne relais à Mazeyrat d'Allier afin d'héberger les services mobiles des quatre opérateurs. « On était bien content car il y avait toujours des administrés qui nous appelaient en mairie pour se plaindre que le portable ne passait pas... »

Mais quinze jours après la mise en service, en juin 2021, les frères Salgues, dont le GAEC est basé à 250 mètres du pylône, débarquent en mairie. Philippe Molherat se souvient.

-Nos bêtes ont un souci, me disent les frères Salgues.

-Un souci ?

-Oui, et c'est depuis que l'antenne est là, continuent-ils.

-C'est peut-être pas l'antenne...

-Si, on en est sûr !

Intrigué, le maire va sur place. « Là, je vois les bêtes entassées au fond du bâtiment, prêtes à sauter, elles voulaient sortir ! Je me suis dit qu'il y avait en effet un souci. »

Les réunions entre les éleveurs, le maire et les représentants de l'État s'enchaînent. « On a fait des analyses. Des bêtes ont été autopsiées ; l'eau et l'alimentation ont été étudiées. Mais tout est nickel. On s'est dit : "C'est clair, ça vient de l'antenne". »

## **Pour Orange tout est conforme à la réglementation en vigueur**

Les éleveurs engagent un avocat. Le 18 février 2022, le tribunal judiciaire du Puy-en-Velay désigne un expert pour estimer si les troubles sont dus au fonctionnement de l'antenne. Près de deux mois après, celui-ci demande au préfet de la Haute-Loire la coupure momentanée de l'antenne, afin d'étudier le comportement des vaches. Le 14 avril, la même demande atterrit sur le bureau du secrétaire d'État chargé de la transition numérique, Cédric O. Silence du gouvernement, plongé dans la campagne présidentielle. Les Salgues ne lâchent pas. Ils saisissent le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. À l'audience, les opérateurs se défendent.

« Les champs électromagnétiques ont été mesurés à 0,79 V/m alors que les seuils maximaux réglementaires pour la téléphonie mobile sont compris entre 36 et 61 V/m. Tous les contrôles montrent que le niveau des champs électromagnétiques ainsi que l'alimentation électrique sont conformes à la réglementation en vigueur », argue Orange. Free prévient que « l'arrêt des antennes placera la commune dans une situation d'absence de couverture totale du territoire communal, posant une question de risque au regard de l'impératif d'acheminement des appels d'urgence »...

Mais, le 23 mai, le tribunal donne raison aux éleveurs et demande d'arrêter le fonctionnement de l'antenne.



Pour Frédéric Salgues, qui dirige le Gaec de Coupet avec son épouse Géraldine et son frère Yannick, la suspension du fonctionnement de l'antenne sera un test grandeur nature ainsi que pour tous les éleveurs qui se disent victimes des champs électromagnétiques engendrés par les antennes de téléphonie, les lignes à haute tension ou les éoliennes. Photo R. Brunel

### **L'inquiétude grandit**

Depuis ? Rien. Les ondes circulent toujours. Orange a jusqu'au 23 août pour exécuter la décision. D'ici là, le Conseil d'État aura statué sur son pourvoi en cassation. En attendant, fatigué des procédures sans fin et des cadavres de bovins, Frédéric Salgues transpire la lassitude.

« Regardez, fait-il en désignant une vache. Ça lui bloque la mâchoire ! » Couchée, dans le hangar, l'une de ses Prim'Holstein semble se figer quelques secondes. « Vous vous demandez tous les matins en arrivant dans l'exploitation dans quel état vous allez les trouver. On veut qu'ils disjonctent l'antenne », dit l'éleveur, la voix plus forte et le regard cinglant comme s'il venait de vous ouvrir les yeux sur l'évidence.

Si le moral fluctue, les éleveurs bénéficient du soutien des élus locaux et du monde agricole, FNSEA (principal syndicat agricole) en tête. Lundi dernier, une centaine d'agriculteurs est venue manifester devant la préfecture, puis devant la boutique Orange. Le préfet de Haute-Loire a reçu une délégation. « On a le sentiment que personne ne veut prendre la responsabilité de couper cette antenne », lâchera, déçu, Frédéric Salgues, à la sortie de cette entrevue.

L'affaire inquiète. À 15 kilomètres de Mazeyrat d'Allier, Karine Cros, maire de Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, se fend d'une grimace quand elle se remémore sa visite en mars au Gaec. « On avait l'impression qu'elles étaient aveugles. Pourtant, je suis fille d'agriculteur, j'en ai vu, des bêtes. »



Depuis la mise en service de l'équipement, les 200 vaches et veaux ne s'alimentent plus correctement, indiquent les éleveurs, qui déplorent déjà la mort de 43 bêtes. Photo R. Brunel

L'élue s'interroge d'autant plus que dans sa commune, une antenne doit être mise en service par SFR dans les prochains mois. « On espère que ça ne fera pas pareil. Ça me fait très peur. On n'est pas contre la téléphonie, c'est vrai que les portables sont devenus indispensables, mais ils ne vont pas assez vite pour couper les ondes quand il y a des problèmes. »

[Implantation d'une antenne 4G à Mazeyrat-d'Allier \(Haute-Loire\) : le cri de détresse d'un agriculteur](#)

## **Des cas partout en France**

Partout en France, des agriculteurs estiment que leurs bêtes seraient victimes des courants parasites causés non seulement par des antennes relais, mais aussi par des lignes à haute tension, aériennes ou enterrées et des éoliennes.

Problème : les expertises scientifiques actuelles n'établissent pas de cause à effet. En mars 2021, le rapport du député du Maine-et-Loire, Philippe Bolo (MoDem), pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, indique que « la contribution des champs électromagnétiques aux troubles de comportement des animaux n'est pas démontrée par la science ». Il constate toutefois que des observations montrent « une concomitance entre l'installation d'infrastructures d'énergie ou de télécommunication et l'apparition de troubles comportementaux chez les animaux ».

## **L'avis de l'expert**

Conseiller en géobiologie à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Olivier Ranchy est allé en octobre dernier, à la demande du préfet de Haute-Loire, dans l'exploitation de Mazeyrat d'Allier, afin de d'établir un diagnostic et tenter de comprendre l'origine du mal.

Cet expert, qui se dit de plus en plus sollicité pour aller dans les élevages constater les perturbations électromagnétiques sur les bâtiments, les animaux et les hommes, a passé une journée entière au Gaec du Coupet. Muni de ses baguettes de cuivre, il raconte avoir « déterminé sur un plan où passaient les veines d'eau et les failles terrestres. »

Sa conclusion est claire : « Il y a énormément de cours d'eau qui passent au pied de cette antenne relais et beaucoup de failles terrestres. Ils n'auraient pas pu la placer à un pire endroit. On a un facteur risque très élevé. »

Selon le géobiologue, qui définit son activité comme l'étude de l'impact de l'environnement sur le vivant, le mal qui touche le Gaec du Coupet a donc une cause physique. Le courant parasite à l'intérieur du mât

de l'antenne relais s'évacue par la prise de terre. Comme, sous ce mât, se situe une veine d'eau, et que c'est le milieu de prédilection des électrons, ces derniers vont chercher à gagner la rivière souterraine.

Chargées en électricité, ces électrons évoluent sous le bâtiment agricole. S'il s'agit de courants électriques faibles auxquels l'homme est moins sensible, la vache, qui évolue souvent dans un lieu humide et chaud, est directement reliée à la terre. Un museau dans un abreuvoir peut conduire ces courants parasites.



On n'est pas anti-antennes ni anti-technologique. Si l'antenne ou l'éolienne est mise dans un milieu neutre, sans faille, sans cours d'eau ou sans effet pathogène, en règle générale, ça se passe vraiment très bien. Par contre, il faut une distance entre l'antenne et les premiers bâtiments d'élevage et les gens. Entre 100 et 350 mètres, c'est là que le facteur de risque est très fort. Entre 350 et 500 mètres, le facteur de risque est moindre, mais il existe encore, pesant sur les espèces sensibles comme la pintade, la perdrix ou les gens électrosensibles.

Olivier Ranchy (Geobiologue à la chambre d'agriculture des Pays de Loire)

Installé dans l'Orne, Hubert Goupil, président de l'[Association nationale animaux sous tension](#), dit être actuellement contacté « deux fois par semaine » par des éleveurs dont « les animaux souffrent parce qu'ils sont à proximité d'une antenne-relais, d'une ligne haute tension, d'une éolienne ou d'un transformateur électrique ».

Pour lui, « l'affaire de Mazeyrat d'Allier, c'est une avancée, car de plus en plus, les juge n'hésitent plus à mettre les opérateurs face à leurs responsabilités ; avant ils classaient les dossiers... » Les procès s'accumulent. À Coutances (Manche), une filiale d'EDF vient d'être condamnée à verser près de 460.000 euros à des éleveurs laitiers.

Dans sa mairie de Mazeyrat d'Allier, Philippe Molherat aimerait en avoir fini avec ces mauvaises ondes. Il se met même à regretter de ne pas avoir signé cette pétition lancée il y a des mois par un couple contre l'implantation de l'antenne relais, qui n'avait d'ailleurs récolté aucune signature dans la commune... « Cette antenne, on s'est battu pour l'avoir. Maintenant, on se bat pour l'enlever. »

## 2) [07/07/2022 : Canada : 9 téléphones mobiles sur 10 dépassent les limites réglementaires en condition réelle](#)

[https://www.robindestoits.org/Canada-9-telephones-mobiles-sur-10-depassent-les-limites-reglementaires-en-condition-reelle\\_a3157.html](https://www.robindestoits.org/Canada-9-telephones-mobiles-sur-10-depassent-les-limites-reglementaires-en-condition-reelle_a3157.html)

De nouvelles révélations montrent qu'au Canada 9 téléphones mobiles sur 10 sont dangereux pour la santé. Et les autorités canadiennes font tout pour le cacher le plus longtemps possible...

<https://phonegatealert.org/canada-9-telephones-mobiles-sur-10-depassentlimites-reglementaires-en-condition-reelle?>

### Contenu article :

**En mars 2022, soit après deux ans d'attente, l'Agence Innovation, Sciences et Développement économique Canada [L'ISED] a finalement envoyé à notre correspondante canadienne, Sharon Noble, la liste des résultats des tests portant sur 90 smartphones dont le DAS (débit d'absorption spécifique) avait été contrôlé entre 2015 et 2021.**

Le [DAS](#) est un indicateur censé protéger la santé des utilisateurs. Cependant, l'Agence canadienne [ISED](#) ne précisait pas la distance de mesures du DAS entre le corps et le téléphone, et nous comprenons maintenant pourquoi : selon [les nouvelles données](#) (réclamées à l'**ISED** et reçues avec [ce nouveau courrier](#) le 8 juin 2022), 9 téléphones sur 10 dépasseraient largement les seuils réglementaires lors de l'utilisation du mobile en contact avec le corps.

En effet, lors de la mesure du test DAS tronc-téléphone, la distance contact-peau était de 10 mm pour plus de 80 % des téléphones contrôlés, et de 15 mm pour 10 % (voir les listes ci-dessous). Distance complètement irréaliste au regard de nos usages, par exemple lorsqu'un(e) utilisateur met son téléphone dans la poche.

CANADA : Liste et détails des mesures du DAS conforme effectuées sur des téléphones mobiles					
					
Distance de mesure du DAS tronc 15 mm					
Année	Fabricant	Modèle	IC	MAX DAS tronc mesuré	Source de l'échantillon
2015/2016	Motorola Mobility LLC	XT1563	109O-T56UB2	1,599 W/kg	Fabricant
2016/2017	Jethro Trading Ltd.	SC628	11350A-SC628	1,43 W/kg	Pris en rayon des magasins
2017/2018	Sony Mobile Communicatioans Inc.	F8132	N/A	0,638 W/kg	Pris en rayon des magasins
2018/2019	TCL Communications Ltd.	4044V	9238A-0064	0,662 W/kg	Pris en rayon des magasins
2019/2020	HMD Global Oy	TA-1036	23070-TA1036	0,615 W/kg	Pris en rayon des magasins
2019/2020	Huawei Technologies Co., Ltd.	EML-L29	6369A-EMLL29	0,675 W/kg	Pris en rayon des magasins
2019/2020	Samsung Electronics Co., Ltd.	SM-G950W	649E-SMG950U	0,777 W/kg	Pris en rayon des magasins
CAN phones 15mm CONFORME F 17 juin					

CANADA : Liste et détails des mesures du DAS conforme effectuées sur des téléphones mobiles					
Distance de mesure du DAS tronc 10 mm					
Année	Fabricant	Modèle	IC	MAX DAS tronc mesuré	Source de l'échantillon
2015/2016	Huawei Technologies Co., Ltd.	Y-330-U05	6369A-Y330U05	1,202 W/kg	Fabricant
2015/2016	HTC Corporation	0PJA110	4115A-0PJA110	1,281 W/kg	Fabricant
2015/2016	Acer Incorporated	S510	1754F-EMS510	0,747 W/kg	Fabricant
2015/2016	CT Asia	Neo 4.5	11492A-NEO45	1,528 W/kg	Fabricant
2015/2016	ZTE Corporation	Z850	5200E-Z850	1,553 W/kg	Pris en rayon des magasins
2016/2017	Bullitt Mobile	S40	11151A-S40	1,091 W/kg	Fabricant
2016/2017	Huawei Technologies Co., Ltd.	H1511	6369A-H1511	1,537 W/kg	Fabricant
2016/2017	Sony Mobile Communicatioans Inc.	E6653	1470B-PM0900	0,673 W/kg	Fabricant
2016/2017	Kyocera Communications Inc.	E4710C	3572A-E4710	0,847 W/kg	Fabricant
2016/2017	Hi-P Electronics Pte Ltd.	H450R	20303-H450R	0,943 W/kg	Pris en rayon des magasins

## **Le Canada traîne la patte pour protéger la santé des utilisateurs**

Suite à une [mesure d'urgence](#) présentée en 2015 par la France devant la Commission européenne, l'Europe impose aux fabricants de téléphones portables une mesure du DAS tronc à 5 mm de la peau.

Ceci est la conséquence de tests de DAS effectués entre 2012 et 2015 par le régulateur français des télécommunications (l'[ANFR, Agence nationale des fréquences](#)), montrant que 9 téléphones cellulaires sur 10 dépassaient déjà les seuils réglementaires européens lorsque le DAS tronc était mesuré, soit au contact de la peau (à 0 mm), soit presque en contact (5 mm).

Pourtant, Il a fallu attendre 2018 et [les actions](#) du docteur Marc Arazi devant les juridictions administratives françaises – ainsi que ses révélations du scandale Phonegate – pour que [plusieurs centaines de ces rapports de tests DAS](#) réalisés par l'ANFR soient enfin rendus publics. Et il aura fallu encore quatre années de plus pour que les tests canadiens soient révélés (mais toujours pas publics au Canada).

## **La mesure du DAS tronc en contact avec la peau est recommandée**

Une telle opacité est d'autant moins compréhensible qu'en 2019 l'ANSES – Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – écrivait dans [un rapport](#) aux pouvoirs publics français :

*« L'Agence recommande de faire évoluer les dispositions normatives relatives à la distance d'éloignement des dispositifs radioélectriques qui peuvent être placés à proximité du corps, afin que les mesures de vérification de conformité en matière de DAS soient effectuées au contact (0mm). »*

A la suite de quoi, en septembre 2020, la **France** introduisait une [objection formelle](#) auprès de la Commission européenne, objection dont voici un extrait :

*« C'est pourquoi les autorités françaises estiment nécessaire de réviser la norme harmonisée EN 50566 : 2017 relative aux mesures du DAS des dispositifs tenus à la main ou portés à proximité immédiate du corps humain afin qu'une distance maximale du corps de 0 mm soit prise en considération. Cette évolution permettrait de tenir compte, d'une part, de l'utilisation raisonnablement prévisible des équipements, conformément à la directive 2014/53/UE3, dite RED, en particulier le premier paragraphe de l'article 17, et d'autre part, des recommandations de l'ANSES dans son avis du 10 juillet 2019, susmentionné. »*

La C.E. n'a toujours pas répondu à la requête de la France.

## Quand les fabricants et les autorités doivent revoir leurs normes...

Dans IEEE magazine, [Om Gandhi](#), professeur émérite, université de l'Utah, a publié en 2019 [une analyse](#) se basant sur les résultats des tests de l'ANFR et qui en résumé montre une augmentation du niveau de DAS pouvant atteindre :

*“ un taux de 10 à 15 % pour chaque millimètre approchant davantage les éléments rayonnants de l'antenne [du smartphone].*

Pour cet expert étroitement associé à la définition des normes de sécurité internationales et à la dosimétrie du DAS :

*“De telles méthodes de tests produisent des résultats totalement inappropriés qui peuvent expliquer les très bas DAS rapportés par l'ISED.”*

Pour sa part, [Sharon Noble](#) réclame une enquête sur les actuelles réglementations canadiennes qui ne protègent absolument pas les consommateurs :

*“Le public canadien est trompé sur la sécurité des téléphones cellulaires, à la fois par Santé Canada qui valide la norme de “sécurité” du Safety Code 6 et par l'ISED qui applique cette norme...” La directive Safety Code 6 est une des moins rigoureuses au monde et ne protège pas du tout du type de radiations émises par les téléphones cellulaires. L'ISED fait preuve de négligence pour ces tests car, non seulement elle n'exige pas que ceux-ci soient conduits en reproduisant la façon dont les téléphones sont utilisés mais, de plus, elle a omis de tester des téléphones que d'autres – comme Alerte Phonegate – ont détectés être en violation avec le Safety Code 6.”*

De son côté, le docteur **Marc Arazi**, dont la traduction anglaise du [livre Phonegate](#) vient d'être publiée chez Massot Editions :

« *Cet « oubli » de l'ISED au moment de rendre publiques les données de distances lors de la mesure du DAS tronc en dit long sur le manque de transparence de l'Agence et sur l'absence de fiabilité de la réglementation canadienne censée protéger la santé des utilisateurs de téléphones portables. Nous espérons que ces nouvelles révélations inciteront les fabricants et les autorités à revoir les normes qui encadrent leur mise sur le marché nord-américain.* »

## Liste des téléphones portables non-conformes au Canada

 <b>CANADA : Liste et détails des mesures du DAS non conforme effectuées sur des téléphones mobiles</b>					
Année	Fabricant	Modèle	IC	MAX DAS tronc mesuré	Source de l'échantillon
<b>Distance de mesure du DAS tronc 5 mm</b>					
2017/2018	Sky Phone	Platinum 4.0	20031-SKYPLAT40	2,68 W/kg	Pris en rayon des magasins
<b>Distance de mesure du DAS du tronc 10 mm</b>					
2017/2018	BLU Products, Inc	GRAND MAX	11492A GRANDMAX	2,6 W/kg	Pris en rayon des magasins
2017/2018	BLU Products, Inc	STUDIO G2 HG	11492A-STG 2HD	2,33 W/kg	Pris en rayon des magasins
2018/2019	TCL Communications Ltd	5044S	9238-A-0083	2,151 W/kg	Pris en rayon des magasins
2019/2020	Google LLC	G020G	10395-A-G020G	2,89 W/kg	Fabricant
2019/2020	Xiaomi	Redmi Note 7	N/A	2,33 W/kg	Pris en rayon des magasins
2019/2020	Google LLC	G020C	10395A-G020C	1,82 W/kg	Fabricant
2020/2021	Razer Inc.	RZ35-0259	8092D-RZ350259	4,35 W/kg	Pris en rayon des magasins
CAN phones non conforme F					